



## Bloquer un compte

-----  
Par megadoodoo

Bonjour,  
demande un peu étrange peut être, mais voila, je voudrais empêcher quelqu'un de me faire des virements. J'ai le nom et l'IBAN de la personne. Sur l'application de la banque elle est même dans mes bénéficiaires.  
J'ai contacté ma conseillère à la banque pour lui demander, mais elle m'a juste répondu "NON" sans plus de précisions. Est-ce que c'est spécifique à ma banque, ou c'est juste tout le monde pareil?  
Et aussi, pourquoi? Je comprends qu'on ne puisse pas bloquer des prélèvements à tout va, sinon on esquiverait des factures et autres chose qu'on doit, mais empêcher quelqu'un (un particulier) de nous virer de l'argent? J'ai du mal à comprendre pourquoi ce n'est pas possible.  
Après ce n'est pas grave, dans l'absolu, je peux jouer au ping pong avec la personne et lui renvoyer son argent, mais ça m'ennuie, je ne suis pas doué avec l'appli de ma banque et si je ne veux pas que ça traîne (virement instantanés ou si je dois me déplacer à la banque pour demander), il y aura des frais... c'est ennuyant...  
Bonne journée à tous, j'espère avoir posté au bon endroit.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Est-ce que c'est spécifique à ma banque, ou c'est juste tout le monde pareil ?  
C'est pour tout le monde pareil.

Et aussi, pourquoi ?

Parce que c'est ainsi que fonctionne le virement. Il n'est pas prévu qu'une autorisation du bénéficiaire soit requise. Ce serait trop lourd par rapport au bénéfice attendu (il est rare que les gens soient contrariés de recevoir de l'argent).

Pourquoi vouloir refuser l'argent de cette personne ?

Si c'est une forme particulière de harcèlement ou une tentative de vous impliquer dans quelque chose de malhonnête, déposez plainte.

Si cette personne a selon vous besoin d'une protection juridique (curatelle, tutelle) entamez la procédure ou faites un signalement au procureur.

Ben sinon, pourquoi ne pas garder cet argent, ou le donner si vous n'en voulez pas (je suis volontaire, si besoin) ?

Une solution vraiment radicale serait de changer de numéro de compte.

-----  
Par megadoodoo

D'accord, merci beaucoup de votre réponse.

Je vais voir pour porter plainte, ça me paraîtrait un peu excessif mais si même l'évoquer peut dissuader la personne tant mieux.

Merci des explications, je peux comprendre que ça soit long et embêtant si on devait tout approuver, mais je me disais que si on bloquait une personne spécifique et qu'on avait ses infos ça pourrait marcher.

Mais bon je pense que je vais surtout prendre mon mal en patience, garder des traces des virements au cas où, et jouer au ping pong. Elle finira bien par se fatiguer. Sinon, eh bien, je vous en aurais volontiers fait don, haha, je verrais pour la SPA de mon coin ou quoi, je sais que la personne pourrait m'accuser de l'avoir volé (en la manipulant ou quoi?) ou quelque chose comme ça, je ne veux vraiment pas "profiter" de cet argent, il n'apportera que du malheur... : (

Merci encore, bonne journée.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si cette personne vous fait un virement, rien ne vous empêche de lui refaire un virement du même montant pour lui rendre l'argent dont vous ne voulez pas.

L'autre option radicale est de fermer ce compte dont elle a le RIB, et d'ouvrir un autre compte dans cette banque ou une autre.

-----  
Par megadoodoo

Oui c'est ce à quoi je pensais quand je disais faire du ping pong, lui renvoyer les virements du coup, je pense que c'est ce que je vais faire, je vais aller demander à ma banque qu'on m'explique bien comment faire les virements sur l'appli, comme ça je reprogramme directement un virement retour avec la somme versée dès qu'elle arrive sur mon compte.

Si jamais elle persiste en effet, je pourrais voir si je peux ouvrir un autre compte, mais ça sera galère de gérer pour transmettre les nouvelles coordonnées bancaires pour tout les prélèvements et autres virements, mais en dernier recours.

Merci de votre réponse! :)

-----  
Par yapasdequoi

Vous pouvez soit vous faire aider par votre conseiller soit changer de banque.

-----  
Par Durock

Bonjour

"ça sera galère de gérer pour transmettre les nouvelles coordonnées bancaires pour tout les prélèvements et autres virements,"

Les banques gèrent cela de façon automatique.

-----  
Par megadoodoo

Merci beaucoup de toutes vos réponses!

Je vais prendre rdv avec mon conseiller pour qu'on en parle au cas où et c'est bon à savoir que c'est la banque qui s'en charge!

Une bonne semaine à tous!

-----  
Par Henriri

Hello !

Ce n'est pas votre (ancienne) banque qui se "chargerait de tout" mais la nouvelle : le processus passe par une procuration qu'elle vous demanderait d'identifier à votre place vos interlocuteurs institutionnels "automatiques" (prélèvements ou virements périodiques) et intervenir auprès d'eux pour leur communiquer vos nouvelles coordonnées bancaires. Je l'ai fait il y a deux ans ça a été très facile (il y a juste un ou deux interlocuteurs pour lesquels j'ai dû faire un courrier de confirmation).

A+

-----  
Par megadoodoo

D'accord! Merci!

J'espère ne pas en avoir à en arriver là, ça se passe bien à ma banque, mais en cas de dernier recours je garde tout sous le coude.

Vraiment merci à tous d'avoir pris le temps de m'apporter toutes ces précisions, je vous souhaite le meilleur.

-----  
Par janus2

Je comprends qu'on ne puisse pas bloquer des prélèvements à tout va, sinon on esquiverait des factures et autres choses qu'on doit, mais empêcher quelqu'un (un particulier) de nous virer de l'argent? J'ai du mal à comprendre pourquoi ce n'est pas possible.

Bonjour,

C'est tout le contraire, vous pouvez tout à fait "bloquer" des prélèvements. Pour qu'un tiers prélève sur votre compte, vous devez lui donner une autorisation de prélèvement, cette autorisation est révocable à tout moment auprès de votre banque.

En revanche, il n'est pas possible d'empêcher un tiers de faire un virement sur votre compte (sauf à ne pas lui communiquer vos coordonnées bancaires).